

AGRONOMIE / Pour donner suite à la réalisation de tests dits « du slip » au sein du groupe Dephy viticulture Côtes-du-Rhône septentrionales, Amandine Fauriat et Sabrina Bourrel, référentes techniques régionales en viticulture biologique et agronomie des chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, reviennent sur les causes des différences de dégradation constatées entre deux slips enterrés dans un même type de sol, en Ardèche. L'un étant fortement dégradé et l'autre quasiment intact.

Les mystères de la fertilité des sols en viticulture

La fertilité du sol dépend de nombreux facteurs. Elle peut être découpée en trois volets : la fertilité biologique, chimique et physique. La matière organique et l'activité biologique jouent un rôle majeur dans ces trois volets. En complément du test du slip, des observations terrain ont été réalisées sur les deux parcelles étudiées : tests bêches et comptages de vers de terre au test moutarde. Les deux parcelles ont été également caractérisées par une analyse de terre classique et une analyse du statut biologique en laboratoire.

Des observations pouvant sembler étonnantes

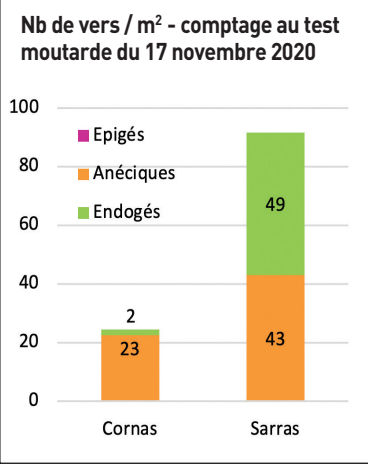
Observations et analyses semblent donc aboutir à des conclusions contre-intuitives compte tenu des grands principes généralement à l'œuvre dans le monde de l'agronomie : la parcelle de Cornas sur laquelle le slip était peu dégradé présente un nombre de vers de terre moins élevé que la parcelle de Sarras où le slip était plus dégradé. Cependant, l'analyse biologique montre une activité microbienne supérieure sur la parcelle de Cornas. Comment expliquer que le slip soit moins dégradé dans un sol où la biomasse et l'activité microbienne sont supérieures d'après les analyses en laboratoire ? Vaut-il mieux se fier au test du slip in situ ou à l'analyse en laboratoire pour évaluer l'intensité de l'activité microbienne ? Pourquoi le sol plus richement pourvu en vers de terre a par ailleurs une activité microbienne inférieure (bien que correcte) ? S'il est en tout cas difficile de tirer des conclusions (et encore moins des préconisations sur les bonnes pratiques) sur la base de telles observations et analyses ponctuelles, on peut toutefois suggérer un certain nombre de pistes d'explication : les deux parcelles n'étant pas situées exactement au même endroit et n'ayant



Vignes en Côtes-du-Rhône septentrionales.

pas la même pente et exposition, elles ne réagissent probablement pas de la même façon aux conditions météorologiques : l'analyse en laboratoire exprimerait ainsi davantage un potentiel microbien qui ne s'exprime que partiellement dans le sol de la parcelle de Sarras : impact plus élevé de la canicule compte tenu de l'orientation Sud de la parcelle, moindre capacité à retenir l'eau compte tenu de la pente. Ces nouveaux travaux confirment en tout cas qu'il est plus que jamais essentiel d'observer la parcelle dans sa globalité et de s'interroger sur l'impact de chaque pratique sur les différentes composantes de la fertilité du sol, d'utiliser les analyses comme un outil, certes précieux pour mieux connaître son sol et adapter ses pratiques, mais qui doit toujours être mis en regard des observations in situ. ■

Sabrina Bourrel
référénte technique régionale bio « agromomie » (CDA 63) et Amandine Fauriat,
référénte technique régionale bio
« viticulture » (CDA 07)



Vers de terre anécique.



Système racinaire très dense de flore spontanée.

Les résultats du test du slip enterré en Ardèche

	CORNAS	SARRAS
Texture Structure	Très sableux (75 %) Structure souple Peu de cohésion (en lien avec la texture sableuse) Parcelle à forte pente	Très sableux (77 %) Structure souple Peu de cohésion (en lien avec la texture sableuse) Parcelle à faible pente
Fertilisation et apport d'amendement	Jusqu'en 2019 apport de 700 à 800 kg / ha d'Ovin'or (fumiers de moutons, tourteaux végétaux compostés, farines de plumes et poudres d'os, sulfate de potasse biologique)	Année 2019-2020 : 12 tonnes/ha de fumier de bovin composté + 500 kg/ha d'humiativ + 400 kg/ha de Calcitrat
Slip	Faiblement dégradé	Fortement dégradé
Abondance des vers de terre	25 vers / m² Convenable	92 vers / m² Assez élevée
Matière organique	1,9 %	1,2 %
Biomasse et activité microbienne	++	+

DESSCRIPTIF / « Le test du slip »

Objectif : Évaluer l'intensité de l'activité biologique in situ.
Principe : Enterrer un slip en coton dans le sol pendant une durée déterminée dans plusieurs parcelles à une période favorable à l'activité biologique (températures douces et humidité). La durée et la profondeur d'enfouissement ne sont pas définies : chaque responsable d'expérimentation choisit une situation qui lui semble pertinente (par exemple 2 mois au printemps). Les résultats de ce test n'ont pas de valeur scientifique mais ils peuvent permettre de comparer plusieurs parcelles. Plus le slip est dégradé, plus l'activité est importante. Ce test va permettre essentiellement d'estimer l'activité des bactéries et des champignons. Pourquoi un slip plutôt qu'un simple carré de coton ? Tout simplement car si le slip est très dégradé, au moment du déterrage, on retrouve au moins l'élastique.
Intérêts : Test simple, peu coûteux et ludique.
Limites : Ce n'est pas un test scientifique. Il ne peut être mis en place sur une zone et une période où le sol est travaillé en profondeur.
Matériel : 1 à 2 slips par parcelle ; une bêche ; un grand piquet par slip pour repérer où il est enterré. ■



Slip enterré à plat à 15 cm.

FONCIER / La Cnaoc remet sur la table le sujet des zones tampon végétalisées

La Cnaoc (AOC viticoles) demande au gouvernement de remettre sur la table du Parlement un dispositif obligeant les aménageurs à intégrer des espaces de transition végétalisées entre zone agricole et zone artificialisée. Dans un courrier posté le 23 juillet, le président de la Cnaoc, Jérôme Bauer, demande à la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, ainsi qu'à sa ministre déléguée, Emmanuelle Wargon, et au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, de bien vouloir « profiter de la prochaine opportunité législative pour reprendre ce sujet ». La question avait pourtant été traitée lors de l'examen de la loi Climat, au chapitre du « zéro artificialisation nette ». Les sénateurs avaient utilement complété le dispositif adopté à l'Assemblée nationale, en contraignant les aménageurs à intégrer un espace de transition végétalisé sur leur parcelle, tout en maintenant la possibilité de déroger à cette obligation nouvelle après avis favorable de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPenaf). Mais c'est finalement la version de l'Assemblée et un consensus mou non-contraignant qui a été adopté.

CHANGEMENT CLIMATIQUE / Les alertes du Giec

Le rapport d'évaluation complet de 4 000 pages que le Giec publiera en février prochain serait bien plus alarmiste que le précédent de 2014, d'après l'AFP qui a pu consulter une version de travail. Dans ce document, le Giec estime que dépasser 1,5 °C pourrait déjà entraîner « progressivement, des conséquences graves, pendant des siècles, et parfois irréversibles ». Et selon l'Organisation météorologique mondiale, la probabilité que ce seuil de + 1,5 °C sur une année soit dépassé dès 2025 est déjà de 40 %. Agriculture, élevage, pêche, aquaculture... « Dans tous les systèmes de production alimentaire, les pertes soudaines s'accroissent », observe aussi le rapport, pointant les aléas climatiques comme « principal moteur ». Or l'humanité n'est à ce stade pas armée pour faire face à la dégradation certaine de la situation. « Les niveaux actuels d'adaptation seront insuffisants pour répondre aux futurs risques climatiques », prévient le Giec. « Chaque fraction d'un degré compte », insiste-t-il. ■